



Bureau
Compte rendu succinct
des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de la CAGB le : 21/06/2019	Séance du vendredi 14 juin 2019 qui s'est déroulée à Besançon – Micropolis Salle du restaurant du Palais des Congrès	Visé par : La Chef du service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF
---	---	---

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 17 décembre 2018, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 14/06/2019 à 18h15 à la salle du restaurant du Palais des Congrès de Micropolis à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 09/05/19

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Monsieur Dominique SCHAUSS comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 9/05/19.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R.1.1.1 - Garanties d'emprunts - Compétences Habitat et Economie (Juin 2019)

A l'unanimité, le Bureau :

- fait application de l'article 40 du Règlement Intérieur de la CAGB afin de « procéder à un vote séparé sur une ou plusieurs propositions faisant l'objet d'une délibération du Bureau »
- En matière d'Habitat :

Mme K. ROCHDI et M. P. CURIE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS HABITAT 25, GRAND BESANCON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GRAND BESANCON pour un montant total de 656 529.30 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Proposition adoptée à l'unanimité :

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

- En matière d'Economie :

MM. M. FELT, JL.FOISSERET et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'économie par AKTYA L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES DU GRAND BESANCON pour un montant total de 365 500,00 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Proposition adoptée à l'unanimité :

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R.1.1.2 - Subvention à l'association La Ronde de l'Espoir

M. D. SCHAUSS, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide d'un montant de 2 000€ pour l'action 2019 de l'association.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R.1.1.3 - Groupement de commandes pour l'achat de carburants et d'utilisation de la station carburant de la Ville de Besançon entre la CAGB, la Ville de Besançon, le CCAS de Besançon, le Département du Doubs, le SDIS 25 et le SYBERT - Autorisation de signature de la convention et autorisation de signature de l'accord-cadre

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution du groupement de commandes,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à :
 - signer la convention de groupement de commandes annexée au rapport,
 - engager en qualité de représentant du coordonnateur du groupement, la procédure de consultation nécessaire à la passation des marchés susvisés,
 - signer l'accord-cadre,
 - procéder au règlement des coûts incombant à la CAGB,
 - encaisser les titres correspondants émis à l'encontre des membres du groupement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Ressources humaines

↳ R.1.2.1 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI

A l'unanimité, le Bureau :

- définit dans les conditions énoncées la rémunération afférente à l'emploi de chef du service tourisme qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.1.2.2 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (Direction Economie, Emploi, Enseignement Supérieur et Commerce, Direction des Systèmes d'Information, Service Environnement et cadre de vie, Conservatoire à Rayonnement Régional, Direction Architecture et Bâtiments)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Chargé d'opérations en urbanisme opérationnel à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de technicien maintenance et assistant informatique - audiovisuel à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de Chargé de mission Plan Climat à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de Technicien maintenance et assistance informatique - écoles à la Direction des Systèmes d'information à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste d'assistant d'enseignement artistique - spécialité guitare basse et jazz, à temps non complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de technicien en bâtiments au sein du service Travaux programmés et Entretien du Département Architecture et Bâtiment, à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R.3.1 - Juliette Javel - Soutien 2019 à l'opération "30 000 paniers solidaires"

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien du Grand Besançon à Juliette JAVEL à hauteur de 1 600€ pour l'opération « Paniers Solidaires ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.3.2 - Soutien au projet Plug'in Coop porté par la Coopérative d'Activité et d'Emploi « Coopilote »

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 15 000 € à l'égard de la CAE Coopilote,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°04 : Développement durable

↳ R.4.1 - Accompagnement à la création d'activités agricoles - Attribution d'une subvention à l'Association de formation collective à la gestion du Doubs (AFOCG 25)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le financement exceptionnel à hauteur de 20 000 € de l'AFOCG,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.4.2 - Fonds "Actions de sensibilisation au développement durable" - Attribution de subventions aux associations CPIE du Haut-Doubs et Foire aux saveurs d'automne

M. Y. MAURICE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance des démarches engagées par l'association Foire aux saveurs d'automne et le CPIE du Haut-Doubs,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention
 - o d'un montant de 2 000 €, à l'association Foire aux saveurs d'automne, pour l'organisation de la 29^{ème} Foire aux saveurs d'automne,
 - o d'un montant de 725 €, au CPIE du Haut-Doubs, pour son programme d'animations autour du « faire soi-même »,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R.4.3 - Conventions de partenariat pour la collecte des textiles

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur ces projets de renouvellement de partenariats,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention entre le Grand Besançon et les structures LE RELAIS EST ; TRI Quingey et EMMAUS, ainsi que la convention entre le Grand Besançon et l'association Régie des Quartiers de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R.5.1 - Contrat de Ville - Appel à projets 2019 - 2^{ème} Programmation

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance de la 2^{ème} programmation de l'appel à projets 2019 du Contrat de Ville du Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, d'une subvention pour un montant total de 40 100 € :
 - Au titre du volet Culture et expression artistique :
 - o 2 500 € à la Compagnie Gravitation
 - Au titre du volet Education, Parentalité, Jeunesse :
 - o 1 000 € à l'association Plantes, Poils, Plumes
 - o 2 100 € à FABRIKAWEB - DIGIFAB
 - o 5 000 € à Des Racines et des Feuilles
 - Au titre du volet Logement, Habitat, cadre de vie et mobilité
 - o 5 000 € à Julienne Javel
 - o 1 500 € à la Maison de Quartier de Planoise
 - Au titre du volet Lutte contre les discriminations et Egalité Femmes/hommes
 - o 18 000 € à la MJC Palente
 - Au titre du Volet Participation des Habitants
 - o 2 000 € à la MJC Palente
 - Au titre du Volet Santé et Accès aux Soins
 - o 3 000 € à l'Association Nationale de Prévention en Addictologie
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R.5.2 - Subvention à l'association Gadje intervenant auprès des gens du voyage

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2019, à l'association Gadje pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil et plus globalement auprès des familles résidant régulièrement sur le territoire du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.5.3 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisations à Chaucenne et Nancray

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- la demande de labellisation de la société NEOLIA MAISONS INDIVIDUELLES pour 1 logement situé à CHAUCENNE, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €,
- la demande de labellisation de la société MAISONS FRANCE CONFORT pour 1 logement situé à NANCRAÏ, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

↳ R.6.1 - Subvention à l'association Musiques et Patrimoines

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 900 € à l'association Musiques et patrimoines au titre de la coopération transfrontalière.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.6.2 - Subvention au Festival de Caves

M. D. SCHAUSS, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 6 000 € à l'association européenne Festival de caves au titre de la coopération transfrontalière.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R.6.3 - Commune de Besançon - Quartier Fontaine Ecu - Avenant à la convention de Projet Urbain Partenarial

Mme K. ROCHDI et M. P. CURIE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau autorise M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de Projet Urbain Partenarial annexé au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R.6.4 - Attribution d'une subvention annuelle 2019 à l'Etablissement Public Foncier du Doubs-BFC - Missions hors portage

Mme C. BARTHELET et MM. P. CURIE, D. HUOT, C. LIME et F. TAILLARD (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention conventionnelle de 20 000 € au titre de l'année 2019,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 6

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R.7.1 - Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles - Deuxième session 2019 (subventions inférieures à 23 000 €)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de ces 8 subventions pour un montant total de 13 500 €, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles pour la deuxième session 2019.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.7.2 - Fonds d'aide "Manifestations sportives" - 2ème attribution pour 2019 (subventions inférieures à 23 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 7 subventions d'un montant total de 4 800 €, dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour le 2^{ème} semestre 2019 :

- 1 000€ au BMX Besançon pour une Manche de Coupe de France,
- 1 000€ au CDSA pour un Championnat de France de VTT Sport Adapté,
- 500 € à l'ASPTT pour L'Ins'Pirey,
- 1 000 € au Club Vélo Loisirs Nancray pour « La Sapinette »,
- 300 € au Groupement Spéléologique du Doubs,
- 500€ au Club Alpin Français pour le Trail Urbain « Besançon By Night »,
- 500€ à Vélo Passion pour la Thormontbou

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.7.3 - Mardis des rives 2019 - Présentation du projet / Convention d'accueil entre les communes et la CAGB

MM. JL. FOUSSERET, J. KRIEGER, P. ROUTHIER et F. TAILLARD (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention-type,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les 9 conventions à intervenir dans ce cadre avec Saint-Vit, Thise, Avanne, Deluz, Roche-les-Beaupré, Byans-sur-Doubs, Osselle-Routelle, Montferrand-le-Château et Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 5

↳ R.7.4 - Convention de partenariat pour la gestion du plan d'eau Prost situé à Osselle

A l'unanimité, le Bureau :

- valide le principe de ce projet de partenariat,
- valide la convention avec la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.7.5 - Convention de partenariat avec le club Besançon Triathlon

A l'unanimité, le Bureau :

- valide le principe de ce conventionnement,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention avec le club Besançon Triathlon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.7.6 - Attribution des subventions 2019 au titre du fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental, musical et pédagogique

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue sept subventions d'un montant total de 50 000 € aux associations éligibles, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement de matériel instrumental et pédagogique, réparti comme suit par association :
 - o 17 849 € à l'association Le Bastion,
 - o 3 850 € au CAEM,
 - o 5 263 € à AMUSO,
 - o l'Avenir de Saint-Vit et ses environs : 2 563 €
 - o L'Ecole de musique du Plateau : 20 000 €,
 - o L'EMICA : 175 €,
 - o Et la MJC Palente : 300 €.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer à cette fin les avenants aux conventions avec l'association Le Bastion, le CAEM, AMUSO, l'Avenir de Saint-Vit et ses environs, l'Ecole de musique du Plateau, l'EMICA et la MJC Palente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

↳ R.8.1 - Coopération décentralisée au Burkina Faso - Convention de coopération 2019 entre le groupe de travail Besançon-Neuchâtel et la commune de Douroula

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- autorise le versement à la commune de Douroula d'une subvention de 10 000 € pour l'année 2019,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de coopération correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R.8.2 - Coopération décentralisée avec le camp d'Aqabat Jaber - Subvention annuelle 2019 - Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 €, soit 5 000 € au titre du budget annexe eau et 5 000 € au titre du budget annexe déchets.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

Commission n°02 : Mobilités

↳ R.2.1 - Convention relative à la logistique de proximité entre le groupe La Poste, la Ville de Besançon et la CAGB

A l'unanimité, le Bureau autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Bureau

Séance du Vendredi 14 Juin 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du restaurant du Palais des Congrès de Micropolis à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 2.1.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Dominique SCHAUSS

Procurations de vote :

Mandants : R. STEPOURJINE, Y. DELARUE, A. POULIN, M. ZEHAF

Mandataires : F. TAILLARD, M. DONEY, F. PRESSE, M. LOYAT